

PAYS DE BLAIN COMMUNAUTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 24 juin 2025
Délibération n°BC2025 06 01

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi vingt-quatre du mois de juin à neuf heures, se sont réunis à Blain, les membres du bureau communautaire de Pays de Blain Communauté, sous la présidence de Mme Rita SCHLADT, Présidente, dûment convoqués le mardi dix-sept du mois de juin deux mille vingt-cinq.

En présence de :

Mme Rita SCHLADT déléguée de Blain, M. Jean-Michel BUF délégué de Blain, M. Philippe CAILLON délégué de Blain, M. Francis BLANCHARD délégué de Bouvron, Mme Tiphaine ARBRUN déléguée de La Chevallerai, M. Stéphane GASNIER délégué de La Chevallerai, M. Nicolas OUDAERT délégué de Le Gâvre, Mme Anne CARRE déléguée de Le Gâvre.

Excusés :

M. Emmanuel VAN BRACKEL délégué de Bouvron (donne pouvoir à M. BLANCHARD).

Nombre de membres du conseil	
En exercice	9
Présents	8
Votants	9
VOTE	
Pour	9
Contre	
Abstention	

RESSOURCES HUMAINES - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – AVANCEMENT DE GRADE POUR L'ANNEE 2025

Annexe : tableau des effectifs Budget Administration générale

Rapport de Madame Rita SCHLADT, Présidente,

Conformément à l'article 313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Bureau Communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Les avancements de grade 2025 modifient le tableau des effectifs du Budget Général comme suit :

Considérant la nécessité de créer 5 emplois à temps complet et de modifier le tableau des emplois 2025 du Budget Général :

Cadre d'emploi	Nombre de création	Grade	Motifs
Attachés Territoriaux	1	Attaché hors classe à temps complet	Avancement de grade
Adjoint administratifs	2	Adjoint administratifs principaux de 1 ^{ère} classe	
Adjoint Techniques	1	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20250624-BC2025-06-01-DE
Date de réception préfecture : 27/06/2025

Agents sociaux	1	Adjoint social principal de 2 ^{ème} classe	
----------------	---	---	--

Considérant la nécessité de supprimer 5 emplois sur le tableau des emplois du Budget général comme suit :

Cadre d'emploi	Nombre de suppression	Grade	Motifs
Attachés Territoriaux	1	Attaché principal	Promu par avancement de grade
Adjoint administratifs	2	Adjoint administratifs principaux de 2 ^{ème} classe	
Adjoint Techniques	1	Adjoint Technique	
Agents sociaux	1	Agent social	

Il est proposé de créer et de supprimer les emplois décrits dans les tableaux de création et de suppression de postes ci-dessus.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;
VU l'article 313-1 du Code Général de la Fonction Publique ;
VU l'article L411-6 du Code Général de la Fonction Publique ;
VU la délibération n°2022- 07-01 du 06 juillet 2022 portant sur le chapitre VII des lignes directrices de gestion ;
VU l'avis de la Commission d'avancement de grade 2025 en date du 2 juin 2025 ;
VU l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 3 juin 2025.

Sur ce rapport, le Bureau communautaire décide :

- **D'adopter** les propositions de création et de suppression d'emplois ainsi proposées qui prendront effet à compter du 1^{er} juillet 2025 ;
- **De valider** les propositions d'avancement de grade 2025 à compter du 1^{er} juillet 2025 ;
- **De dire** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget ;
- **De préciser** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes sis 6 allée de l'Ile Gloriette, Nantes (44000), dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr.

LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE A 9 VOIX POUR

Fait et délibéré en séance
Le 24/06/2025

La Présidente Rita SCHLADT



Délibération	Grade	Catégorie	Durée hebdomadaire du poste	Effectifs Budgétés	Poste occupé		Poste vacant								
					Titulaire	Contractuel									
EMPLOIS FONCTIONNEL															
CC 2022 10 02 du 26/10/2022	Directeur Général des Services de 10 000 à 20 000 habitants	A	35	1	1	0	0								
Sous Total				1	1	0	0								
FILIERE ADMINISTRATIVE															
BC2025 07 à créer	Attaché Hors Classe	A	35	1	1	0	0								
CC2020 03 12 du 04/03/2020	Attaché principal		35	3	2	1	0								
CC2011 09 05 du 13/09/2011															
BC2024 04 01 DU 09/04/2024															
BC2024 07 01 du 02/07/2024															
CC2005 10 01 du 18/10/2005	Attaché	A	35	8	1	7	0								
CC2009 05 02 du 05/05/2009															
BC2025 05 01 du 27/05/2025															
CC2012 05 06 du 15/05/2012															
CC2014 09 12 du 17/09/2014															
CC2015 05 06 du 24/06/2015	Rédacteur Principal de 2 ^{ème} classe	B	35	1	1	0	0								
CC2015 11 05 du 04/11/2015															
CC2017 12 13 du 06/12/2017															
CC2018 11 01 du 05/12/2018															
BC2024 05 09 DU 09/04/2024															
BC2025 07 à créer	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	C	35	2	2	0	0								
CC2020 03 12 du 04/03/2020	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe		35	1	1	0	0								
BC2021 09 06 du 07/09/2021			28/35 ^e					1	1	0	0				
BC2021 06 05 du 28/06/2021			35									3	3	0	0
CC2017 03 16 du 15/03/2017															

Accusé de réception en préfecture
0044-24-0004483-2025-06240-CC2025-06-03-DE
Date de réception en préfecture : 27/06/2025

[illegible]

FILIERE TECHNIQUE									
BC2024 07 01 du 02/07/2024	Ingénieur Principal	A	35	1	1	0	0	0	0
CC2019 01 03 du 23/01/2019	Ingénieur	A	35	1	0	1	0	0	0
CC2019 12 08 du 18/10/2019	Technicien	B	35	1	0	1	0	0	0
BC2022 12 03 du 06/12/2022 ¹				1	0	1	0	0	0
CC2019 12 10 du 18/12/2019	Agent de maîtrise principal	C	35	1	1	0	0	0	0
CC2016 03 12 du 16/03/2016	Agent de maîtrise			1	0	0	0	1	1
BC2025 07 à créer	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe			1	1	0	0	0	0
BC2022 12 01 du 06/12/2022 ²	Adjoint technique			1	1	0	0	0	0
			Sous Total	8	4	3	1	1	1
			ETP	8	4	3	1	1	1
TOTAL GÉNÉRAL				47	33	12	2	2	2
ETP				46.3	32.5	11.8	2	2	2

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20250624-BC2025-06-01-DE
Date de réception préfecture : 27/06/2025

¹ Technicien du SPANC
² Adjoint technique SPANC